

PROCES VERBAL REUNION DU SYNDICAT LA JOIE DE VIVRE

VENDREDI 24 AVRIL 2015

Etaient présents :

Jacques Frigiére, pdt

Raymond Doumas, vpd

Michel Maccary, trésorier

Michel Chautard, membre du bureau

Co-lotis volontaires et invités : M, et Mme Haristoy, Mme Huet, M, Coulomb, M, Mouttet, M, Reynaud

Le seul point à l'ordre du jour est : quand convoquer la prochaine AG

Le Pdt donne les informations concernant

- la situation du recouvrement des sommes dues à l'ASL par Mme [REDACTED] (l'Huissier mandaté par notre avocat a recouvré les 700 euros de l'ordonnance de référé, Ils nous seront versés prochainement,)

- les suites données à la plainte pour abus de confiance (détournement de 2000 euros), Mme [REDACTED] est convoquée au TGI de Toulon le 18 janvier 2016.

La question principale est abordée, à savoir quand convoquer la prochaine assemblée générale ?

Lors de la dernière AG il avait été envisagé de réunir une assemblée générale fin Juin, date à laquelle nous pensions avoir les informations nécessaires sur l'issue du procès qui conditionne le financement des travaux de réfection des voies.

Au cours d'une récente entrevue avec notre avocate nous avons appris que l'audience à la cour d'appel se tiendra le 16 septembre prochain. Dans ces conditions la décision ne sera rendue qu'un mois, ou deux, après cette audience de plaidoirie.

Après échange de vues entre les participants à la réunion, il a donc été décidé de ne réunir une AG qu'au début du mois de décembre. En effet ce n'est qu'à cette date que les co-lotis pourront décider en pleine connaissance de cause des modalités de financement des travaux et du calendrier.

Si la décision nous est défavorable il faudra débattre et décider d'un ou plusieurs appels de fonds exceptionnels.

Le Pdt est chargé de diffuser un message « info co-lotis » pour informer l'ensemble des copropriétaires du lotissement.

La réunion est terminée à 19h30.

J.Frigiére

R.Doumas

M.Maccary

M.Chautard